

LE CFGA

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

Renforcer
Vos compétences au bénéfice
de votre association

Valoriser
votre parcours de
bénévole et dirigeant associatif



Information et inscription

CRDVA/Ligue de l'enseignement 21
Maison des Associations de Dijon
2, rue des Corroyeurs
21068 Dijon Cedex
03 80 74 56 54 / crdva@ville-dijon.fr



Programme de formation CFGA 2018

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008.

En Côte d'Or, le CFGA est porté par la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or, en partenariat avec le Pôle d'Économie Solidaire et l'APSALC dans le cadre du Centre de Ressources Dijonnais à la Vie Associative.

Pourquoi ?

L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

Il peut également servir à développer des compétences dans une perspective de recherche d'emploi dans le secteur associatif.

Pour qui ?

Les bénévoles, les dirigeants, les volontaires en service civique de plus de 16 ans.

Comment ?

Pour **acquérir le CFGA**, une personne doit suivre l'**intégralité des modules théoriques proposés (30h)** et justifier d'une **expérience pratique de 20 jours au sein d'une association**.

Formation théorique

La formation théorique doit, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Cette formation théorique de 30 heures minimum fait l'objet d'une appréciation portée sur le livret de formation par le responsable pédagogique.

Les formations se déroulent dans le cadre du programme de la Maison des Associations de Dijon.

Formation pratique

Le stage doit être effectué soit dans le cadre de son association habituelle, soit dans une autre association afin d'observer et mettre en application les acquis des apprentissages théoriques.

Sa durée minimum est de 20 jours accomplis sous tutorat dans une (ou plusieurs si besoin) association(s) déclarée(s).

Programme de formation théorique

Date formation	Intitulé	Intervenants	Texte de présentation
01/03/18 à 14h00	Le fonctionnement d'une association	CRDVA Ligue 21	Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.
13/03/18 à 14h00	L'association, son évolution et son environnement	CRDVA Ligue 21	Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Appréhender la panorama associatif local. Les associations et les collectivités
29/03/18 à 14h00	Définir et rédiger son projet associatif	CRDVA PES	Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !
26/04/18 à 14h00	Les ressources financières d'une association	CRDVA Ligue 21	Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.
03/05/18 à 14h00	La législation sociale pour les associations	URSSAF	Les différents statuts des membres d'une association (bénévole, dirigeant, salarié, etc) et la législation sociale correspondante. Les services proposés par l'Urssaf en termes de simplification et de dématérialisation dans l'embauche d'un salarié.
31/05/18 à 14h00	Comptabilité associative (niveau débutant)	CRDVA Ligue 21	1. Initiation à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie..)
07/06/18 à 14h00	Comptabilité associative (niveau débutant)	CRDVA Ligue 21	2. Exercices de comptabilité associative pour mise en pratique (bilan, compte de résultat, trésorerie)
14/06/18 à 14h00	Établir un budget prévisionnel	CRDVA Ligue 21	Savoir établir un budget prévisionnel d'action et annuel
18/09/18 à 14h00	Bénévoles, salariés, volontaires : A chacun son rôle	CRDVA APSALC	Organisation interne, statuts des différents acteurs et rôle de chacun : des clefs pour éviter les conflits.
27/09/18 à 14h00	Les outils pour la bonne marche d'un projet	CRDVA PES	Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation..



Seules les personnes ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et le stage pratique obtiendront le CFGA.

Comment s'inscrire ?

La formation est gratuite. En raison du nombre de place limité, la confirmation de votre inscription aura lieu après un entretien préalable obligatoire qui permettra d'échanger sur vos motivations et de vous présenter le cadre de la formation.

Les formations se déroulant dans le cadre des formations de la Maison des Associations, une inscription sur l'espace mydijon sera nécessaire.

Les formations se dérouleront à :

la Maison des Associations de Dijon
2, rue des Corroyeurs
21068 Dijon-Cedex

Accès Tramway ligne 2 – arrêt Monge
Accès Divia liane 5, lignes 12 et 18 - arrêt Suquet

Corole – arrêt 1er mai-foyer



Intervenants



Informations et inscription

Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Centre de Ressources de la Vie Associative
Maison des Associations 2, rue des Corroyeurs à Dijon
Contact : crdva@ville-dijon.fr - 03 80 74 56 54
www.crdva.org